



Objet : Construction de structure métallique - Réfection de revêtement peinture dégradé



Descriptif du problème :

Sur un ouvrage métallique neuf, au niveau des semelles inférieures des poutres, constat de dégradation du système de revêtement peinture, lié à l'utilisation de l'équipement mobile servant à la construction du hourdis béton.

La "réparation" s'est faite directement avec l'application de la couche de finition, sans préparation de surface préalable, c'est à dire sans application des couches primaire et intermédiaire.



Solution :

Remise en conformité du système de revêtement peinture spécifié.

Décapage et application du système de revêtement peinture conformément aux spécifications.



Avis / Commentaires / Suggestions de l'AFICPAR :

L'intégrité du système de revêtement peinture doit être assurée avec des reprises adaptées, même sur les dégradations mécaniques engendrées par la construction de l'ouvrage d'art métallique.



Semelles inférieures des poutres



Avertissement :

Les informations données dans la présente fiche AFICPAR sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Les informations de cette présente fiche doivent être considérées comme une simple information à une date donnée relative au sujet traité et non pas comme une garantie des informations sur celui-ci. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur et du lecteur de prendre connaissance de toutes les mesures nécessaires.